

Procédure des comités

Un autre point de ce débat est également important. L'un des deux bills présentés au Parlement, le bill C-84, fera l'objet d'un vote libre. A ce propos, je passe sous silence la question qu'a posée aujourd'hui le député de Vancouver Kingsway (M^{me} Holt). Je suppose que le bill ne sera pas étudié en caucus. C'est le genre de bill sur lequel un député se prononcera comme il l'entend et décidera donc seul de la manière de représenter ses électeurs.

Dans ce contexte-là, il est important que chacun des députés à la Chambre des communes se voit au moins offrir la chance de venir à la Chambre assister au débat du bill C-84. Ce débat, peut-être plus que tout autre, ne servira pas à défendre le point de vue d'un parti, mais sera affaire de persuasion. Tous les députés doivent admettre qu'il existe en notre assemblée un climat qui ne peut se traduire. Une argumentation peut présenter des nuances qu'il est impossible de transcrire dans les pages du hansard. Outre ce qu'a dit le député de Calgary-Nord, même si le système des comités peut présenter certaines difficultés, je soutiens en toute déférence qu'il ne s'agit pas de difficultés insurmontables pour le gouvernement. Elles devraient être surmontées afin que les députés qui sont priés de prendre une décision difficile au sujet du bill C-84 puissent suivre le débat.

● (1510)

J'avoue que nous sommes limités du fait que les comités siègent en même temps que la Chambre, mais assurément les députés qui s'intéressent à un certain aspect de l'ordre et la sécurité en comité ne devraient pas être privés de la possibilité de participer au débat à la Chambre. A mon avis, la situation actuelle est absurde.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, et je demande au leader du gouvernement à la Chambre de noter que les bills, en somme, diffèrent complètement l'un de l'autre et qu'il faut, en l'occurrence, accorder une attention spéciale aux membres du comité permanent de la justice et des affaires juridiques non seulement à cause des propos du député de Calgary-Nord, mais en raison de la nature de ces deux mesures législatives.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement, j'interviens, en tant que membre du comité de la justice et des questions juridiques, pour appuyer le point de vue que viennent d'exposer mon leader à la Chambre et le député de Calgary-Nord (M. Woolliams). En tant que député, j'éprouve la difficulté suivante: mes mandants s'attendent à ce que je participe aux travaux de la Chambre et ils portent un intérêt spécial au bill C-83, comme le démontre le volume de mon courrier à ce sujet. Je devrais donc participer activement aux travaux du comité de la justice et des questions juridiques pendant qu'on y étudie le bill article par article, en prenant part à la discussion et à la présentation d'amendements.

Or, mes mandants s'attendent à ce que je participe également au débat sur le bill C-84 à la Chambre, autre bill important auquel ils portent un vif intérêt, comme tous les Canadiens. Ils s'attendent qu'à titre de représentant, je participerai à cet important débat, que je me ferai une idée personnelle et que j'exposerai leurs vues si les miennes ne correspondent pas à celles de la majorité d'entre eux.

Mon leader à la Chambre a bien fait ressortir le point lorsqu'il a dit que le caucus ne s'était pas prononcé sur cette question et, étant donné que le vote doit être libre, il

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

est présumé qu'il en ira de même au caucus des gens d'en face. Nous sommes par conséquent tous tenus de participer au débat et d'écouter les arguments défendus par les autres députés pour ensuite nous prononcer en notre âme et conscience de manière à servir au mieux les intérêts de notre circonscription et de notre pays. Mais nous nous voyons privés du droit de le faire à cause de l'organisation des travaux de la Chambre par le leader du gouvernement. Il a pris le train de mesures qu'on avait présenté à la Chambre comme un tout et l'a divisé en deux, et voilà maintenant qu'il essaie de diviser les effectifs de la Chambre, chose qu'il n'a pas le droit de faire.

Un autre point que j'aimerais signaler a trait aux horaires des séances des comités. Il se rapporte à mon argument. Ainsi, demain, pendant que siègera le comité de la justice et des questions juridiques, quatre autres comités siègeront en même temps pour examiner les prévisions budgétaires—soit les comités du travail et de la main-d'œuvre, des prévisions budgétaires en général, de l'agriculture, et des ressources nationales et des travaux publics. Mon honorable ami me rappelle que le comité de la région de la capitale nationale siègera également en même temps.

Or demain, monsieur l'Orateur, on s'attend à ce que nous participions à l'étude, article par article, du bill C-83 au comité de la justice et des questions juridiques. On s'attend également à ce que nous participions au très important débat à la Chambre sur le bill C-84. Troisièmement, et pas nécessairement dans cet ordre d'importance, on nous demande d'assumer notre principale responsabilité ici, voter des crédits. Je vous demande, monsieur l'Orateur, comment pouvons-nous assumer cette responsabilité, soit l'étude et, ensuite, le vote des crédits, alors que 10 séances de comité auront lieu demain entre 9 h 30 du matin et 8 heures du soir? Je demande au leader du gouvernement à la Chambre: prend-il le Parlement au sérieux ou croit-il qu'il s'agit d'une plaisanterie? Je peux assurer au leader que pour nous, l'étude du bill C-83 et le débat sur le bill C-84 revêtent la plus haute importance. J'ajoute que nous avons le devoir d'étudier tous les crédits et je prétends qu'il nous refuse ce droit en autorisant 14 comités à siéger le même jour.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Je fais le même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur. Je serai très bref, puisque mes amis, les députés, ont exposé la question de façon si claire. Je signale à Votre Honneur que, au cours de l'actuelle session, j'ai invoqué le Règlement en ce sens lorsque le comité permanent de l'agriculture siégeait pendant que la Chambre discutait de questions agricoles.

Si le comité de l'agriculture siégeait pendant que la Chambre étudiait un bill touchant les questions juridiques, ce serait une chose; il nous faudrait choisir lequel des sujets à l'étude nous intéresse le plus. Mais, dans le cas présent, une partie du programme sur l'ordre et la sécurité est étudiée en même temps dans deux endroits différents, ce qui pose des problèmes pour ceux qui se sont engagés à fond dans chacun de ces débats. Si le leader du gouvernement est sérieux, il examinera cette question et prendra d'autres dispositions. Cela ne voudrait pas nécessairement dire qu'il devrait suspendre les séances du comité de la justice et des affaires juridiques. Il est certainement possible de s'arranger pour que le comité siège à des heures où la Chambre n'étudie pas le bill sur la peine capitale.